

Période mouvementée pour Swisscom – succès et revers

**Assemblée générale, exposé de Markus Rauh,
Président du Conseil d'administration de Swisscom SA**

Lucerne, le 25 avril 2006

(Le texte parlé fait foi)

Mesdames,

Messieurs,

Chers invités,

L'Assemblée générale ordinaire de ce jour, huitième du nom, sort du cadre habituel : passage de témoin à la présidence du Conseil d'administration, nouveau CEO, changements parmi les cadres supérieurs, réorientation de la stratégie, débats au sujet de notre privatisation, rétrospective d'une année globalement satisfaisante et perspectives d'avenir empreintes de confiance. Nous traversons actuellement, sans nul doute, une période très mouvementée. Et chaque médaille a son revers. En effet, ces derniers mois, Swisscom a souvent fait la une de l'actualité, malheureusement pas toujours sous un jour positif. Récemment, il est clairement apparu que notre entreprise n'évolue pas que dans les méandres de son propre secteur, celui des télécommunications, mais également dans un environnement très politisé,

une situation – nous nous en sommes aussi rendu compte – dont il est souvent difficile d'évaluer les tenants et les aboutissants.

Exercice 2005 : léger recul du chiffre d'affaires et augmentation du bénéfice

En premier lieu, je constate que, l'année passée aussi, Swisscom est parvenue de main de maître à conserver globalement ses parts de marché et, malgré un léger recul du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation, à augmenter son bénéfice net à plus de 2 milliards de francs. Ses excellentes prestations, sa présence marquée sur l'ensemble du territoire, ses nouveaux produits et, bien sûr, l'excellent engagement de ses collaboratrices et collaborateurs lui ont valu et lui valent toujours la confiance de ses clients.

Ces derniers ont d'ailleurs profité de baisses de prix massives ainsi que de la remarquable disponibilité de notre personnel.

+ transparent 1



Au chapitre des nombreux efforts exceptionnels qui ont été fournis, je tiens à relever ici les engagements – de jour comme de nuit – qui ont suivi les fortes intempéries de l’été passé.

-

Permettez-moi maintenant quelques considérations au sujet de l’actionariat :

+ Folie 2

Generalversammlung 2006 swisscom

Aktionariat per 31.03.2006

Aktionäre		Aktien	
Schweizerische Eidgenossenschaft	1	Nicht eingetragene Aktien (Dispo)	6'581'948
Mitarbeiter	11'841	Eigenbestand (Aktienrückkauf 2005)	4'764'200
Übrige	45'597	Eingetragene Namensaktien	47'627'321
Total	57'439	Eingetragene US-Zertifikate (ADR)	2'509'292
		Total	61'482'761
Aktionäre		Eingetragene Aktien (ohne Schweizerische Eidgenossenschaft)	
1-500 Aktien	56'739	Schweiz	33.0%
501 - 1'000 Aktien	275	Grossbritannien	25.9%
1'001 - 10'000 Aktien	336	Nordamerika	31.0%
10'001 - 100'000 Aktien	76	Rest	10.1%
> 100'000 Aktien	13	Total	100.0%
Total	57'439		

2

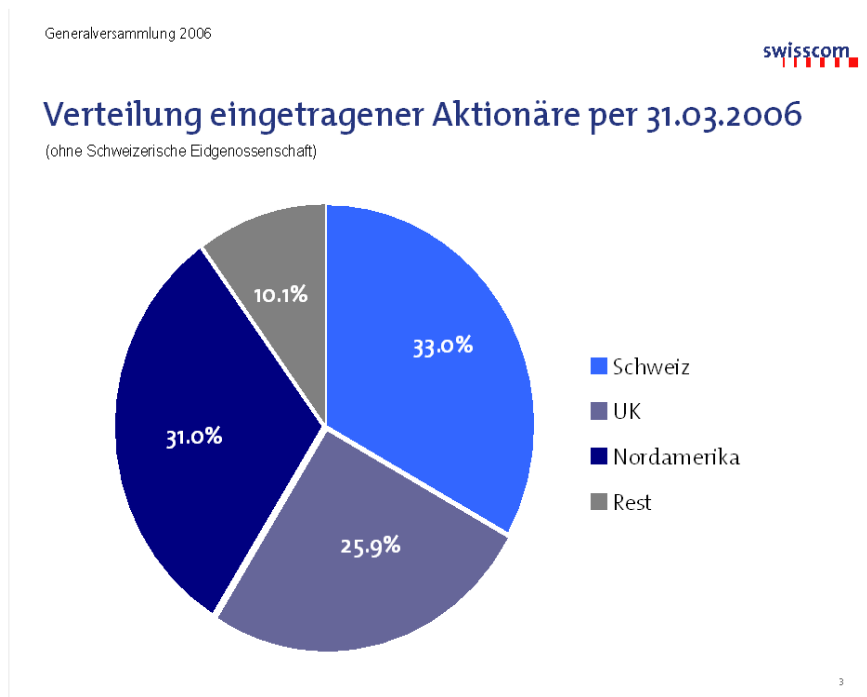
Fin mars, Swisscom comptait plus de 57 000 actionnaires inscrits au registre des actions, dont près de 20% sont des collaborateurs. La plupart des actionnaires de Swisscom détiennent entre 1 et 500 actions, tandis que – pratiquement – 1% d’entre eux en possèdent plus de 500. Bien que, pour Swisscom, chaque actionnaire revête la même importance, il convient d’accorder une attention particulière aux grands investisseurs institutionnels. Le management prend donc, volontairement et régulièrement, le temps d’aborder avec ces derniers – actuels ou potentiels – la marche des affaires, l’orientation stratégique et les perspectives financières, sans pour autant divulguer quelque information confidentielle que ce soit.

Fin mars, plus de 80% des titres Swisscom étaient enregistrés : 47,6 millions comme actions nominatives cotées à la Bourse suisse SWX et négociées à la virt-X et 2,5 millions sous forme de certificats américains, négociés en tant qu’ADR avec un rapport de 1 pour 10 (action nominative par rapport à l’ADR) à la Bourse de New York (NYSE). Si l’on tient compte des actions du programme de rachat de 4,8 millions, la valeur totale des titres non enregistrés s’élève à 11,3 millions.

-

Voici la répartition géographique du capital des actions enregistrées :

+ transparent 3

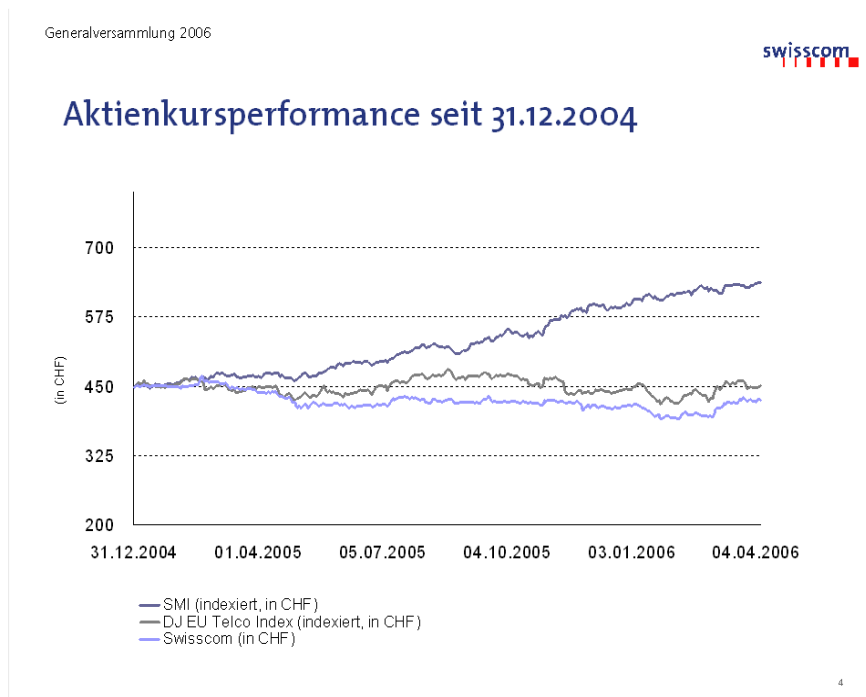


33% pour la Suisse, 26% pour la Grande-Bretagne, 31% pour l'Amérique du Nord et 10% pour le reste du monde.

-

Voilà pour l'actionnariat. Quelques mots maintenant au sujet de l'évolution du cours de l'action l'année passée :

+ transparent 4



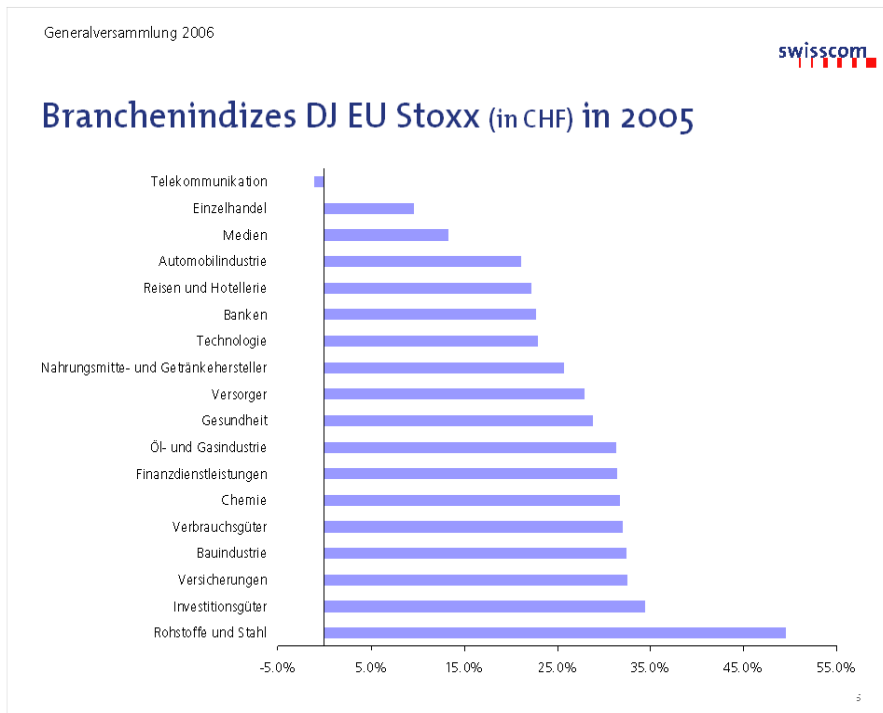
L'action Swisscom a terminé l'année sur une valeur de CHF 414.50 et a donc baissé de 7,4% sur l'année. Cette performance relègue les actions Swisscom plutôt dans la moitié inférieure de l'indice DJ EU Telecom, car, avec une perte de 1,1% (en CHF), ce dernier s'est moins déprécié. En revanche, avec une évolution annuelle record de 33,2%, l'indice des actions suisses (SMI) a réalisé en 2005 une performance qui le place en tête des indices européens.

-

Evolution du cours de l'action : recul du secteur des télécommunications

Pour la deuxième fois consécutive, l'année passée, le secteur des télécommunications a réalisé une contre-performance, présentant le plus mauvais résultat 2005 en comparaison des autres indices sectoriels.

+ transparent 5

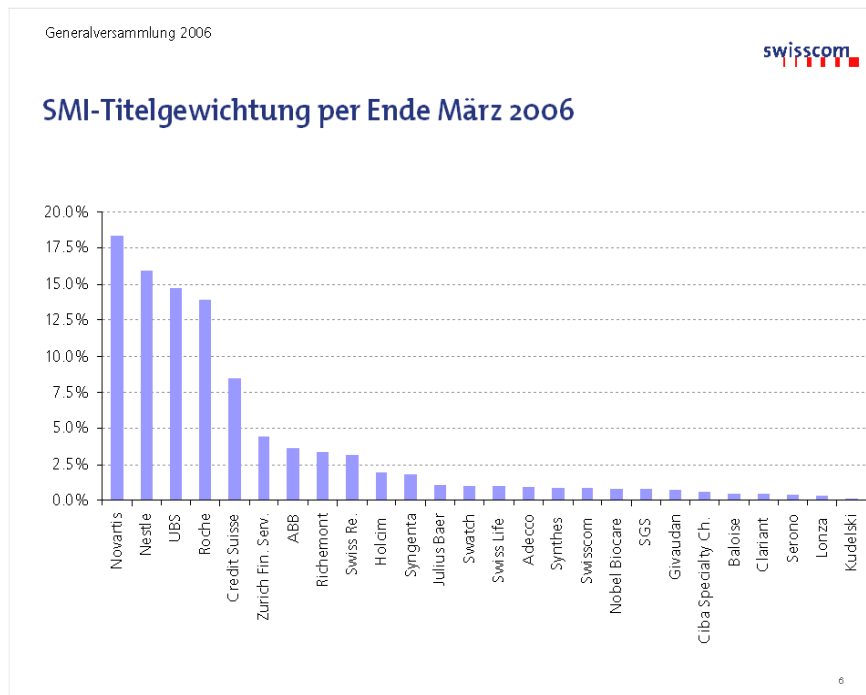


En conclusion, le constat peut être résumé ainsi : notre secteur a toujours le vent en poupe, mais présente trop peu de croissance et, pour les investisseurs, trop peu d’imagination...

-

Par ailleurs, on constate qu’avec un « free float » comparativement inférieur à la moyenne, Swisscom joue un rôle insignifiant en termes de pondération de l’indice :

+ transparent 6

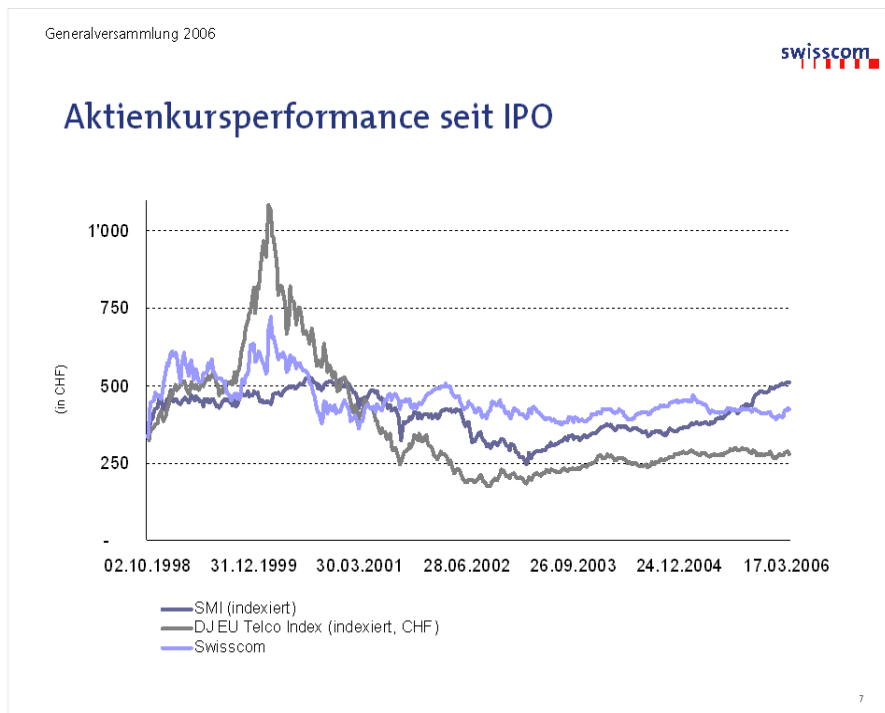


La pondération de l'indice DJ EU Telco se monte à 1,3%, tandis que celle du SMI est même inférieure à 1%. Swisscom n'exerce donc quasiment aucune influence sur les mouvements des indices.

-

Cela dit, une perception se limitant à une année me paraît – également du point de vue des investisseurs – un peu réductrice. Elle manque en effet de perspective. C'est pourquoi je souhaite me pencher sur l'évolution du cours depuis l'entrée en Bourse.

+ transparent 7




Compte tenu de son prix d'émission de CHF 340.– lors de l'entrée en Bourse en octobre 1998, l'action Swisscom présente une évolution de son cours nettement plus stable que l'indice DJ EU Telco et s'est, de manière générale, préservée des fantaisies hystériques liées à l'UMTS ainsi que de leurs conséquences. De même, jusqu'au terme, ou presque, de l'année écoulée, le marché suisse est resté en-deçà de la performance du cours de l'action Swisscom. La conduite claire et conséquente de l'entreprise – du point de vue du marché des capitaux – ainsi que les judicieuses optimisations réalisées par Swisscom dans son métier de base expliquent d'une part l'évolution constante du cours et d'autre part notre politique de distribution. Outre l'appréciation de CHF 74.75 depuis l'entrée en Bourse, il convient d'inclure dans l'examen du rendement par action cette forme particulièrement attrayante de distribution, qui tient compte de la totalité des fonds librement disponibles.

-

Versements élevés en faveur des actionnaires

Le prochain transparent vous en dit davantage sur le rendement par action pour les actionnaires (Total Shareholder Return (TSR)).

+ transparent 8

Generalversammlung 2006 

Gesamtrendite pro Aktie seit IPO

(in CHF)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	kum.
Kurs 31.12. Vorjahr	340.0	575.0	644.0	421.5	460.0	400.5	408.0	448.0	340.0
Kurs 31.12. Aktuell	575.0	644.0	421.5	460.0	400.5	408.0	448.0	414.8	414.8
Kursgewinn (-verlust)	235.0	69.0	-222.5	38.5	-59.5	7.5	40.0	-33.3	74.8
Dividende	-	11.0	15.0	11.0	11.0	12.0	13.0	14.0	87.0
Nennwertreduktion	-	-	-	8.0	8.0	8.0	-	-	24.0
Put-Option *	-	-	-	-	8.3	-	-	-	8.3
Ausschüttungen	-	11.0	15.0	19.0	27.3	20.0	13.0	14.0	119.3
Total	235.0	80.0	-207.5	57.5	-32.2	27.5	53.0	-19.3	194.0
TSR **	69.1%	13.9%	-32.2%	13.6%	-7.0%	6.9%	13.0%	-4.3%	57.1%

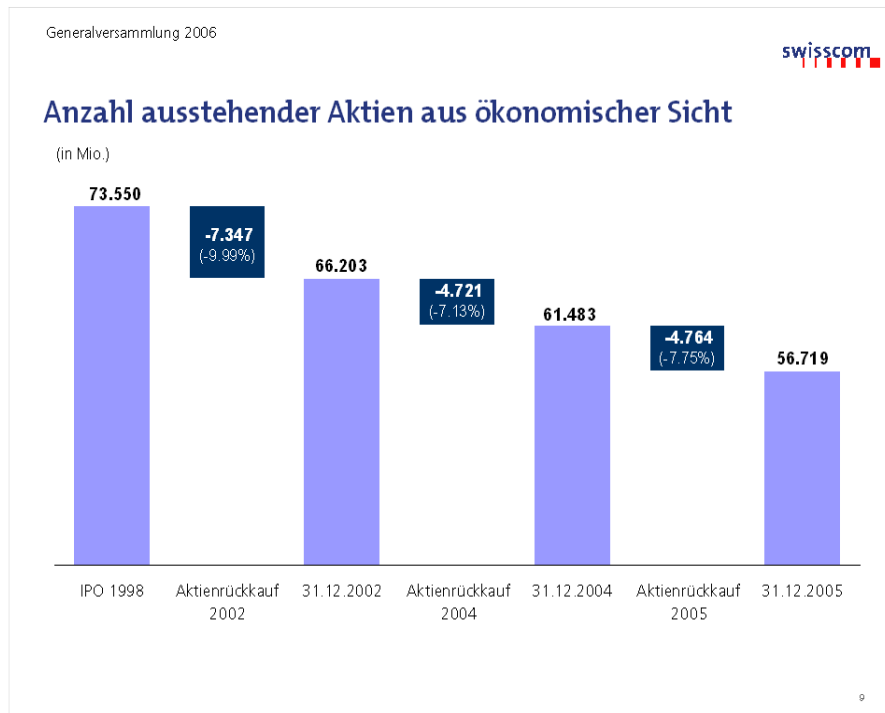
* Aktienrückkauf 2002 mit Optionspreis auf Basis "Volume Weighted Avg. Price"
 ** TSR = Gesamtrendite = (Kursgewinn (-verlust) + Ausschüttungen) / Kurs t-1

8

Ce tableau indique l'évolution du cours sur l'année et les versements effectués en espèces à nos actionnaires. Il convient d'ajouter à la progression du cours la somme totale des dividendes de CHF 87, la réduction de la valeur nominale de CHF 24 et la prime des put options de CHF 8.30, ce qui donne un montant total de CHF 194 par action, soit un rendement global de 57,1%.

Conclusion : depuis son entrée en Bourse en 1998, l'action Swisscom présente un rendement annuel de 6,4%, un résultat vraiment réjouissant si l'on tient compte du risque inférieur à la moyenne comparativement aux autres secteurs.

+ transparent 9



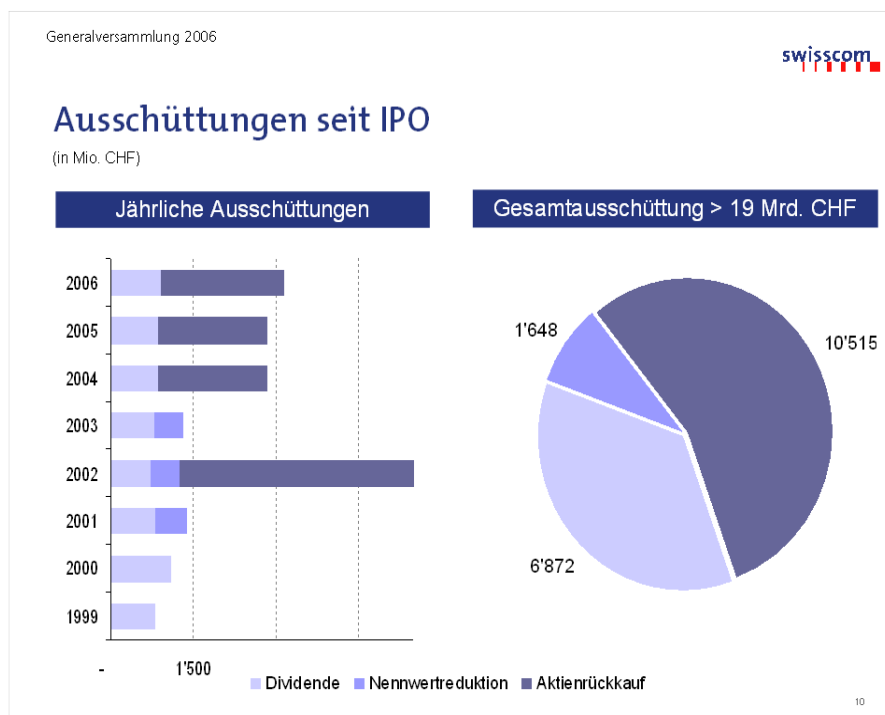
Ce graphique montre aussi clairement l'effet de condensation provoqué par les rachats d'actions. La suppression des actions rachetées engendre inévitablement une baisse du nombre d'actions en circulation et – pour autant que le bénéfice net évolue de manière stable – également une augmentation du dividende. Le rachat, l'an passé, de 7,75% du capital-actions et cette suppression ont débouché sur une hausse du bénéfice qui se répercute à son tour favorablement sur le dividende par action. Le paiement du dividende de CHF 16 le 28 avril, demandé en vue de la présente Assemblée, apparaît donc comme la conséquence logique d'une politique de distribution poursuivie de manière cohérente.

-

Au cours de l'exercice 2005, Swisscom a généré un EFCF de CHF 2,2 milliards et réalisé un bénéfice net pour ses actionnaires de CHF 2 milliards, ce qui a

résultat en un paiement du dividende global de CHF 907 millions, soit CHF 16 par action. Le solde de l'EFCE, soit CHF 1,25 milliard, sera payé aux actionnaires à la faveur d'une nouvelle campagne de rachat d'actions. Outre le versement ordinaire aux actionnaires, en 2006, Swisscom franchit une première étape vers la mise en œuvre des nouvelles directives de l'actionnaire majoritaire (réduction des réserves de distribution à CHF 1 milliard pour la période 2006 - 2009) et augmente le rachat d'actions ordinaire de CHF 1 milliard. Mis en œuvre à l'aide d'une structure d'options, le rachat d'actions – env. CHF 2,25 milliards en tout – aura lieu au deuxième semestre de l'année en cours.

+ transparent 10



Du fait de sa participation dans Swisscom, la Confédération suisse a elle aussi profité de notre attrayante politique de distribution. Jusqu'à fin 2005, 57% de la totalité des paiements du dividende et du remboursement sur la valeur nominale – CHF 8,5 milliards – sont tombés dans l'escarcelle fédérale. Compte

tenu des ventes d'actions et de la participation au programme de rachat, le gain de la Confédération se monte même à CHF 9,9 milliards.

Si l'on inclut les CHF 3,15 milliards que constitue la totalité des versements de cette année, Swisscom a distribué plus de CHF 19 milliards à ses actionnaires depuis son entrée en Bourse, soit près des trois quarts de sa capitalisation boursière actuelle ! Une coquette somme pour l'actionnariat, qui me permet, en tant que président sortant du Conseil d'administration, de jeter un regard empreint de satisfaction sur ma « période Swisscom ».

-

Swisscom est favorable à la cession de la participation majoritaire de la Confédération

Vous n'êtes pas sans savoir que le 23 novembre dernier, le Conseil fédéral a décidé de lancer un projet de cession de la participation majoritaire de la Confédération. Le Conseil d'administration a alors confié les questions de la privatisation à son vice-président et prochain président, Anton Scherrer, avec qui j'ai bien entendu élaboré le résumé de la situation auquel je vais maintenant me livrer. Un dossier qui l'accompagnera longtemps encore...

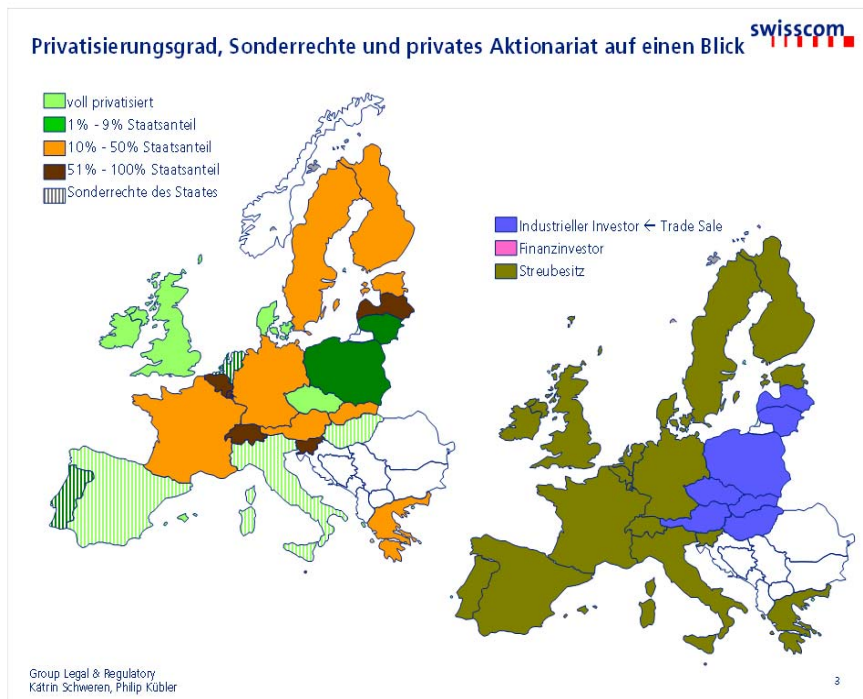
Tout d'abord, j'aimerais souligner que les points de vue opposés présentés publiquement par les différents partis concernant l'abandon de la participation majoritaire de la Confédération sont à imputer à des divergences relevant de convictions politiques. Il n'incombe toutefois pas à Swisscom de les juger. Notre entreprise respecte le processus politique et le résultat qui en découle. Nous ne mesurons donc ce projet qu'à l'aune de nos besoins entrepreneuriaux et de l'intérêt de notre groupe.

Nous estimons donc primordial de disposer d'un actionnariat orienté vers le long terme, prêt à encourager l'esprit d'innovation dans une optique de développement et à accroître la valeur de l'entreprise par le biais d'acquisitions et d'alliances.

Au vu de ce qui précède, Swisscom salue la discussion entamée par le Conseil fédéral. Nous soutenons donc la cession complète de la participation de la Confédération. Si des raisons politiques empêchent une cession complète, une cession partielle est souhaitable. Il va de l'intérêt de l'entreprise que cette question de politique soit rapidement clarifiée. Swisscom fait preuve de compréhension à l'égard des opinions et des attentes exprimées par les différentes parties. Elle soutient la discussion en y apportant son propre éclairage, sur la base d'informations factuelles.

Tendance en Europe : retrait de l'Etat du secteur des télécommunications, une étape importante

+ transparent 11



Un coup d'œil à l'environnement télécom européen suffit pour constater que la Suisse est l'un des rares pays où l'Etat possède encore une participation majoritaire dans une entreprise de télécommunications. Et même si, dans la plupart des autres pays, il n'en détient plus qu'une participation minoritaire, la tendance européenne s'affiche clairement en faveur d'une nouvelle réduction de l'influence étatique sur notre secteur.

-

Nous avons besoin d'un actionariat stable et orienté vers le long terme, prêt à s'engager pour poursuivre le développement de Swisscom comme groupe à proprement parler, à soutenir sa stratégie et à prendre davantage de risques entrepreneuriaux. Nous avons également besoin d'une marge de manœuvre nous permettant de pénétrer de nouveaux marchés, de procéder à des acquisitions et de conclure des alliances. En gardant à l'esprit, outre ces conditions fondamentales, le développement de Swisscom comme une entreprise de médias, de divertissement, de communication et d'informatique porteuse d'avenir et susceptible de prendre pied dans de nouveaux domaines

d'activité, on peut légitimement se demander si l'Etat est réellement l'actionnaire majoritaire idéal.

D'ailleurs, si de notre côté nous nous le demandons, le Conseil fédéral, quant à lui, répond clairement par la négative à cette question. Et chaque fois que nous nous lançons dans un nouveau domaine d'activité, nous abordons un nouveau marché qui ne nous a pas attendus. Les risques financiers et entrepreneuriaux changent et augmentent. Or, d'un point de vue politique, ces nouveaux domaines d'activité peuvent être considérés comme sensibles et l'Etat protecteur peut alors se muer en lourd handicap. On ne peut donc qu'approuver le Conseil fédéral lorsqu'il exprime sa volonté de se débarrasser de ses multiples casquettes de législateur, régulateur, actionnaire majoritaire et gros client.

Mesdames, Messieurs, en tant qu'actionnaires, vous vous êtes certainement vous aussi impliqués dans cette discussion animée au sujet de la participation majoritaire de la Confédération et vous êtes sans nul doute forgé votre propre opinion.

Même si le nouveau processus de privatisation a connu des débuts difficiles – et c'est un euphémisme – Swisscom est d'avis qu'il convient de poursuivre les efforts mis en œuvre. Dans tous les cas, la privatisation totale représente l'objectif à long terme. Et si elle n'est pas encore possible pour diverses raisons politiques, une éventuelle cession de la participation majoritaire de la Confédération constituerait à notre avis un pas dans la bonne direction. Les autres pays ne sont d'ailleurs que très rarement parvenus à instaurer la privatisation totale d'un seul trait.

Je n'ai toutefois pas l'intention d'entrer plus en détail dans le projet du Conseil fédéral, mais souhaite plutôt m'exprimer sur deux points récurrents et particulièrement importants dans l'optique de la cession de la participation majoritaire de la Confédération : le service universel et la création d'une société de réseau, fréquemment demandée.

Garantie du service universel et rejet d'une société de réseau

Swisscom estime que le service universel est actuellement assuré au-delà des obligations légales telles que définies dans le cadre de la concession et du régime auquel elle est soumise par la loi sur les télécommunications (LTC). En outre, le nouveau concept du Conseil fédéral en matière de concession de service universel renforcera encore cette garantie. Bien entendu, Swisscom déposera à nouveau sa candidature pour l'obtention de cette concession. Le service universel et Swisscom sont indissociables.

Deuxième point : la création d'une société de droit public chargée de l'exploitation du réseau, idée non seulement inutile, mais aussi néfaste. En effet, sur le plan technique et au niveau du développement des produits, il n'est guère judicieux de séparer le réseau des services. Une séparation forcée aurait pour conséquence de transformer Swisscom en simple « revendeur » de services. Et ce, à l'inverse des autres fournisseurs, qui disposent de leurs propres réseaux. Une société chargée uniquement de l'exploitation du réseau ne serait pas suffisamment stimulée en matière d'innovation du fait de sa vocation essentiellement tournée vers le service universel. Il en résulterait donc une diminution des investissements visant à améliorer et à développer l'infrastructure existante.

Entreprise solide et dynamique, Swisscom est capable de relever en toute autonomie les défis à venir. Dans tous les cas, il est clairement de la volonté du Conseil d'administration et de l'ensemble de l'entreprise de continuer à développer des produits et des services novateurs et de qualité pour tout le marché suisse.

Adoption de la nouvelle loi sur les télécommunications et dégroupage du réseau de lignes de cuivre

Le 24 mars 2006, après plusieurs années de débat, le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), dont le dégroupage du dernier kilomètre constituait la principale pomme de discorde. Cette mesure contraint Swisscom à garantir à ses concurrents l'accès à ses raccordements d'abonnés à des prix réglementés par l'Etat. Malgré la concurrence acharnée que se livrent les opérateurs de télécommunications et les câblo-opérateurs en matière d'infrastructure, pour des raisons politiques, le Parlement ne s'est pas montré enclin à renoncer à cette mesure régulatoire partielle en défaveur de Swisscom.

Les dommages économiques engendrés par cette surréglementation ont toutefois pu être limités du fait que la majorité du Parlement s'est opposée à une régulation de l'accès neutre technologiquement, ce qui imposerait également des restrictions légales aux nouvelles technologies telles que la transmission par fibres optiques et la téléphonie mobile, et entraverait de ce fait la poursuite de l'extension de ces infrastructures, capitale pour le développement technologique de notre pays. La réglementation entérinée se limite ainsi à l'accès au réseau de lignes de cuivre « hérité » de l'entreprise des PTT. Swisscom ne pourra toutefois être contrainte de garantir l'ouverture de

l'accès à son réseau de raccordement qu'une fois que sa position dominante sur le marché pourra être prouvée, ce qui sera loin d'être une sinécure, eu égard à la concurrence qui règne actuellement en matière d'infrastructure.

Le Conseil fédéral va maintenant devoir édicter les dispositions d'exécution nécessaires à ces nouvelles prescriptions légales. Toutefois, les mesures de régulation décidées par le Parlement revêtent un caractère définitif. L'exigence d'une base légale permettant un éventuel renforcement ultérieur de la réglementation de l'accès prévue dans la loi par voie d'ordonnance a en effet été rejetée. L'exécution de la loi devra donc également s'y tenir. La nouvelle mouture de la loi sur les télécommunications pourrait entrer en vigueur au premier trimestre 2007.

**Menace de sanction de la Commission de la concurrence :
amende de près de CHF 500 millions**

Entreprise leader sur différents marchés, Swisscom – pourtant dotée de mesures de « compliance » internes efficaces – fait souvent l'objet d'enquêtes des autorités de la concurrence et se trouve dès lors exposée au risque de sanctions directes. Toutefois, aucune ne peut lui être infligée sans preuve d'une position dominante sur le marché et d'une restriction de concurrence non autorisée.

Le 7 mars 2006, le Secrétariat de la Commission de la concurrence (Comco) a transmis à Swisscom Mobile une proposition de calcul de la sanction imposée dans le cadre de l'enquête en cours concernant les frais de terminaison appliqués sur le marché de la téléphonie mobile, en priant l'opérateur de

prendre position. Dans le projet de décision partielle présenté, une sanction d'un montant d'environ CHF 489 millions serait imposée à Swisscom Mobile pour perception de frais de terminaison prétendument abusifs durant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mai 2005. Nous estimons cette démarche incompréhensible et réfutons catégoriquement les accusations formulées par la Comco. Nous n'occupons pas de position dominante sur le marché suisse de la téléphonie mobile et il ne peut nous être reproché d'avoir abusé de pareille position. Depuis des années, Swisscom Mobile applique les frais de terminaison les plus bas de tous les opérateurs mobiles suisses. En raison du prix plus bas pratiqué et des volumes supérieurs d'appels sortants, elle est davantage en position débitrice nette à l'égard de ses concurrents Sunrise et Orange depuis de longues années.

Nous avons à présent la possibilité de justifier notre position. La décision à venir de la Comco peut faire l'objet d'un appel auprès de la Commission de recours pour les questions de concurrence ainsi que, en dernière instance, auprès du Tribunal fédéral, démarche que nous n'hésiterons pas à entreprendre si la décision suit la proposition.

Nouveaux objectifs stratégiques de la Confédération et retrait de Jens Alder

Le 20 janvier dernier, Jens Alder a quitté son poste de CEO de son plein gré. Il a ainsi tiré les conséquences personnelles du changement d'orientation décidé par le Conseil fédéral concernant les plans d'expansion internationale. Le Conseil d'administration regrette le départ de Jens Alder, à qui l'entreprise est grandement redevable. Jens Alder est entré chez Swisscom en tant que membre de la direction en avril 1998, avant de prendre la direction de

l'entreprise le 16 décembre 1999. Au cours des six années sous sa conduite, l'entreprise a pu asseoir sa position de leader sur le marché suisse des télécommunications et développer ses activités.

Jens Alder a accompli un travail extraordinaire pour Swisscom à une période agitée de la vie de l'entreprise. Il a su donner à Swisscom une impulsion décisive en matière d'orientation clientèle et ce, dans une période de développement de l'infrastructure de télécommunication sur l'ensemble du territoire suisse. Ses qualités de meneur et sa connaissance du secteur conjuguées à ses grandes compétences sociales ont valu à Jens Alder la reconnaissance des acteurs de l'entreprise, mais aussi de la branche des télécommunications. Swisscom en a été la grande bénéficiaire.

Nomination de Carsten Schloter au poste de CEO et réaffectations au sein de la direction du groupe

Le Conseil d'administration a beaucoup réfléchi à la succession de Jens Alder, en comité, puis en plenum, avant de nommer Carsten Schloter (1963), jusqu'ici CEO de Swisscom Mobile et membre de la direction du groupe. Le Conseil d'administration est fier d'avoir trouvé au sein de Swisscom, en la personne de Carsten Schloter, un nouveau CEO réunissant toutes les qualifications requises pour ce poste.

Economiste d'entreprise et informaticien de formation, Carsten Schloter a étudié et travaillé à Paris, ainsi que pour le compte de Mercedes et de debitel, en France et en Allemagne. Sous sa direction, Swisscom Mobile a doublé le nombre de ses clients (plus de quatre millions) et lancé parallèlement de

nombreux nouveaux services, notamment dans la communication mobile des données. En la personne de Carsten Schloter, c'est un spécialiste du secteur des télécommunications et de l'informatique doublé d'un cadre dirigeant reconnu qui accède à la tête de Swisscom. Je suis très heureux de ce dénouement.

En mars, le Conseil d'administration a décidé de la stratégie qu'il souhaite poursuivre en collaboration avec la direction. Elle repose sur trois piliers : tout d'abord, consolider l'activité de base au moyen d'offres de convergence et maximiser les avantages pour la clientèle et accroître l'efficacité, ensuite générer de la croissance sur le marché de la clientèle commerciale et enfin poursuivre notre expansion dans de nouveaux secteurs en nous appuyant sur nos compétences-clés actuelles. Dans son exposé, Carsten Schloter vous en dira plus sur l'objectif poursuivi et abordera plus en détail ces trois piliers stratégiques, « Maximiser », « Elargir » et « Développer ».

J'en viens maintenant aux autres décisions en matière de personnel au niveau de la direction du groupe, directement liées à la réorientation stratégique de Swisscom. En mars, sur proposition de Carsten Schloter, nous avons décidé d'importants changements et réaffectations.

Adrian Bult, anciennement CEO de Fixnet, reprend la direction de Swisscom Mobile, tandis que l'actuel CFO, Ueli Dietiker, dirigera dorénavant Fixnet. Mario Rossi, actuel directeur financier de Fixnet, lui succédera au poste de CFO. Enfin, Urs Schaeppi, précédemment responsable du secteur Commercial Business au sein de Swisscom Mobile, reprend les rênes de Swisscom

Solutions SA, où il remplacera René Fischer. Je laisse le soin à Carsten Schloter de vous expliquer l'importance de ces changements dans le contexte actuel. Tous les membres du Conseil d'administration sont intimement convaincus d'avoir ainsi trouvé la meilleure solution en vue des tâches qui nous attendent à l'avenir.

Permettez-moi d'aborder encore brièvement l'évolution de nos effectifs. Tandis que 2281 collaborateurs ont quitté notre entreprise, 2941 y ont fait leur entrée. A l'échelle du groupe, l'effectif – calculé en postes à plein temps – est passé en 2005 de 15 477 (au 31 décembre 2004) à 16 088 (au 31 décembre 2005), ce qui correspond à une augmentation de 3,8%. Cette croissance est toutefois essentiellement due à l'acquisition d'Antenna Hungária (858 postes) et à d'autres effets particuliers. Si l'on ignore ce facteur, les effectifs ont baissé de 391 postes pour atteindre 15 086. Les sociétés du groupe Swisscom ont été différemment touchées. Ainsi, par exemple, alors que Swisscom IT Services a augmenté son personnel, les autres sociétés ont dû le diminuer. Sur les 390 emplois touchés par la restructuration, 164 collaborateurs ont trouvé un nouveau poste au sein de Swisscom (réaffectation interne).

En 2005, 252 apprenants ont achevé avec succès leur formation de base chez Swisscom, et 201 jeunes y ont débuté leur apprentissage. Au total, l'entreprise forme actuellement quelque 850 apprenants, ce qui représente 5,5% de l'ensemble du personnel, une excellente proportion à mon avis. Swisscom peut toujours se targuer d'être un employeur fiable et attrayant, même si les chiffres masquent parfois quelques pénibles destinées.

Aussi aimerais-je terminer en remerciant notre management et notre personnel pour leur remarquable engagement, ainsi que vous, Mesdames et Messieurs, pour votre attention et votre confiance. Je laisse maintenant la parole à notre CEO, Carsten Schloter.